



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2007

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 18 décembre 2007 au Centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Paul Laflamme, Gaëtan Ménard et Michel St-Louis

Les conseillers Gaëtan Aubé et Chico Levy sont absents.

Le maire, Paul Carzoli, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-520-07 Ouverture de la séance

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

D'ouvrir la séance à compter de 19 h 11.

Adoptée à l'unanimité.

12-521-07 Adoption de l'ordre du jour
--

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de la séance

- 12-520-07 Ouverture de la séance
- 12-521-07 Adoption de l'ordre du jour

2. Certificats de crédits

3. Dépôt de la correspondance

4. Administration, greffe et contentieux

- 12-522-07 Répartition des profits du récent tournoi de golf organisé conjointement par la Ville et l'AGASL
- 12-523-07 Autorisation d'appel d'offres dans le cadre du remplacement du système téléphonique et confirmation de démarches auprès de la consultante

5. Finances

- 12-524-07 Autorisation de dépenses administratives à la suite de la conclusion de divers contrats avant le 1^{er} janvier 2008
- 12-525-07 Autorisation de la dépense de location des heures de glace et de soccer pour l'année 2008

6. Urbanisme

7. Services techniques

- 12-526-07 Autorisation de dépense de fourniture de sel aux fins de déglacage des chaussées

8. Loisirs

9. Sécurité incendie

10. Ressources humaines

- 12-527-07 Renouvellement de contrats de travail pour les besoins ponctuels des Services administratifs et du greffe (postes contractuels à durée déterminée)

- 12-528-07 Prolongation des contrats de travail des brigadières remplaçantes
- 12-529-07 Embauche d'une coordonnatrice aux activités au Service des loisirs (poste contractuel à durée déterminée)

11. Avis de motion et adoption de règlement

- 12-530-07 Avis de motion du règlement numéro 788 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier de l'année 2008

12. Dépôt de documents

13. Période de questions allouée aux membres du Conseil

14. Période de questions allouée aux personnes présentes

15. Levée de la séance

- 12-531-07 Levée de la séance

2. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les résolutions suivantes :

- | | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 12-523-07 | 12-524-07 | 12-525-07 | 12-526-07 |
| 12-527-07 | 12-529-07 | | |

Le 18 décembre 2007,

Brigitte Bonin, CA, Trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

3. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

4. ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance spéciale.

12-522-07 Répartition des profits du récent tournoi de golf organisé conjointement par la Ville et l'AGASL

ATTENDU la résolution numéro 09-377-07 par laquelle le conseil annonce la remise de la totalité de la part de la Ville dans les profits du tournoi de golf organisé en collaboration avec l'AGASL au cours de l'automne 2007 à la FONDATION PATRICIA JOLICOEUR;

ATTENDU QUE la répartition des profits sera finalement entièrement gérée par l'AGASL pour l'édition 2007;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Paul Laflamme

De confier entièrement et uniquement à l'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE SAINT-LAZARE (AGASL) la distribution des profits amassés à la suite du tournoi de golf ci-dessus mentionné.

Adoptée à l'unanimité.

12-523-07 Autorisation d'appel d'offres dans le cadre du remplacement du système téléphonique et confirmation de démarches auprès de la consultante
--

ATTENDU la résolution numéro 05-174-07 par laquelle le conseil conclut un contrat de services avec madame Johanne Chayer afin notamment d'évaluer la situation actuelle et les besoins de la Ville en matière de téléphonie;

ATTENDU les conclusions du rapport de madame Chayer dont les membres du conseil ont pris connaissance;

47232

ATTENDU QUE selon une estimation remise par madame Chayer, les coûts de remplacement du système téléphonique seront supérieurs à 100 000 \$;

ATTENDU QUE la portion non encore déboursée relativement aux honoraires de madame Chayer sur le montant total de 23 000 \$ a été intégrée au budget de l'année 2008;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'autoriser l'accomplissement de toutes les démarches requises à une demande de soumissions publiques conformément à l'article 573 de la LCV aux fins de faire l'acquisition d'un nouveau système téléphonique et d'en assurer l'installation.

Le conseil choisit d'utiliser, dans le cadre de l'appel d'offres ci-dessus autorisé, un système de pondération et d'évaluation des offres comme le permet l'article 573.1.0.1 de la LCV.

De confier à madame Chayer le soin de préparer l'avis d'appel d'offres à être publié, de rédiger les documents d'appel d'offres, d'analyser les soumissions reçues sous réserve de la limite inscrite au contrat, d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme et de gérer le contrat à être adjudgé.

Les dates de disponibilités des documents d'appel d'offres et de l'ouverture des soumissions seront identifiées aux documents à être rédigés par madame Chayer.

D'autoriser les dépenses suivantes :

- [1.] une dépense maximale de 15 000 \$, taxes comprises, à même le poste budgétaire numéro 02.190.00.721 du fonds général afin de payer le coût des services de madame Chayer;

47233

- [2.] une dépense maximale de 1 500 \$, taxes comprises, à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général afin de payer les coûts de publication de l'avis d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité.

5. FINANCES

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance spéciale.

12-524-07 Autorisation de dépenses administratives à la suite de la conclusion de divers contrats avant le 1^{er} janvier 2008

ATTENDU les résolutions numéros 12-472-07 et 11-425-07 par lesquelles sont conclus les contrats d'assurance de dommages et accident pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008;

ATTENDU la résolution numéro 11-426-07 octroyant le contrat à la compagnie IMPRIMERIE A/S GRAPHIQUE INC. pour l'impression des bulletins « Liaisons » pour l'année 2008;

ATTENDU la résolution numéro 12-471-07 octroyant le contrat à la compagnie PG GOVERN pour l'entretien et le soutien des relativement aux logiciels et équipements informatiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

D'autoriser les dépenses suivantes pour l'année 2008 :

- [1.] 82 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.190.00.420 du fonds général pour couvrir, d'une part, les coûts des assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 2008 par l'entremise du courtier B.F. LORENZETTI & ASSOCIÉS INC. et, d'autre part, la quote-part de la Ville dans les fonds de franchise collective créés pour l'assurance de responsabilité et de biens;

47234

- [2.] 3 300 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.190.00.420 du fonds général pour couvrir les coûts d'assurance accident de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 2008 par l'entremise du courtier LEMIEUX RYAN & ASSOCIÉS INC.;
- [3.] 90 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.130.00.345 du fonds général pour la production des bulletins « Liaisons » pour l'année 2008 incluant l'infographie, la traduction, l'émission des films, l'impression et les frais de poste;
- [4.] 44 600 \$ à même les postes budgétaires numéros 02.130.00.527, 02.320.00.527, 02.610.00.527 et 02.150.00.335 du fonds général pour le contrat d'entretien et de soutien avec PG GOVERN pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.

12-525-07 Autorisation de la dépense de location des heures de glace et de soccer pour l'année 2008
--

ATTENDU la résolution numéro 07-359-05 par laquelle la Ville a conclu une convention avec CSSL SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (ci-dessous : CSSL) pour l'utilisation, entre autres, d'heures de glace et de terrains de soccer au complexe sportif;

ATTENDU la garantie donnée par la Ville à CSSL relativement à la réservation et au paiement d'un nombre minimal d'heures par saison pour l'utilisation de la glace et de la surface de soccer;

ATTENDU QUE les sommes requises ont été prévues au budget de l'année 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Brigitte Asselin

D'autoriser une dépense de 299 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2008 inclusivement à même le poste budgétaire numéro 02.701.30.519 du fonds général.

47235

D'autoriser, sur présentation des factures, les paiements mensuels à CSSL pour un total de 340 454,37 \$ d'ici le 30 avril 2008.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance spéciale. Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance spéciale.

**12-526-07 Autorisation de dépense de
fourniture de sel aux fins de
déglacage des chaussées**

ATTENDU QUE la résolution numéro 04-203-05 par laquelle la Ville donne mandat à l'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC (UMQ) de procéder à l'achat de sel (chlorure de sodium) pour le déglacage des chaussées pour les années 2005 à 2008 inclusivement ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 08-330-07 par laquelle le conseil a conclu un contrat de fourniture de sel aux fins de déglacage des chaussées avec la compagnie MINES SELEINE;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

D'autoriser une dépense de 277 000 \$, plus les taxes, pour la fourniture de sel (chlorure de sodium) aux fins de déglacage des chaussées pour l'année 2008. Chaque tonne métrique de sel sera chargée au montant de 69,99 \$, transport inclus et taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

8. LOISIRS

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance spéciale. Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. SÉCURITÉ INCENDIE

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance spéciale. Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. RESSOURCES HUMAINES

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance spéciale.

12-527-07	Renouvellement de contrats de travail pour les besoins ponctuels des Services administratifs et du greffe (postes contractuels à durée déterminée)
------------------	---

- ATTENDU la résolution numéro 12-592-06 par laquelle le conseil conclut un contrat de travail avec madame Nathalie Turcotte pour la période du 8 janvier au 14 décembre 2007;
- ATTENDU QUE les services de madame Turcotte seront finalement requis jusqu'au 20 décembre 2007 inclusivement;
- ATTENDU la résolution numéro 12-593-06 par laquelle le conseil conclut des contrats de travail avec mesdames Micheline Pineault et Renée Nohert pour la période du 3 janvier au 20 décembre 2007;
- ATTENDU le pouvoir délégué à la directrice générale par le règlement numéro 635 afin d'embaucher des employés;
- ATTENDU QUE les services de personnes seront nécessaires au cours de l'année 2008 dans différents services, entre autres, pour pallier tout surcroît de travail, pour assurer le remplacement d'employés en cas d'absence, pour

47237

effectuer du travail général de bureau sur appel ou pour contribuer à l'avancement de projets particuliers;

ATTENDU QUE l'article 14 de la convention collective convenue entre le SYNDICAT DES EMPLOYÉ(ES) COLS BLANCS et la Ville permet à celle-ci de conclure les contrats de travail ci-dessous;

ATTENDU QUE les sommes requises ont été prévues au budget de la Ville en 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Gaëtan Ménard

De confirmer l'embauche de madame NATHALIE TURCOTTE pour les journées du 17 au 20 décembre 2007.

De renouveler le contrat de travail conclu avec madame Turcotte pour les motifs ci-dessus mentionnés pour une durée maximale de 960 heures entre le 7 janvier et le 23 décembre 2008.

De renouveler les contrats de travail conclus avec mesdames Pineault et Nobert pour les motifs ci-dessus mentionnés pour la période du 7 janvier au 23 décembre 2008.

Les conditions de travail de mesdames Turcotte, Pineault et Nobert sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sous réserve des précisions suivantes :

- [1.] le taux horaire est de 15 \$ pour madame Turcotte;
- [2.] le taux horaire est de 13 \$ pour mesdames Pineault et Nobert;
- [3.] deux pauses rémunérées, d'une durée chacune de 15 minutes, sont permises, l'une dans l'avant-midi et l'autre dans l'après-midi, lors de chaque journée de travail;

D'autoriser une dépense maximale de 33 000 \$ à même les postes budgétaires numéros 02.130.00.149 et 02.320.00.149 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

47238

12-528-07 Prolongation des contrats de travail des brigadières remplaçantes

ATTENDU la résolution numéro 05-206-07 par laquelle le conseil embauche des « brigadières scolaires » remplaçantes;

ATTENDU QUE les périodes d'embauche prendront fin le 31 décembre 2007 et qu'il y a donc lieu de les prolonger;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Michel St-Louis

De prolonger jusqu'au 30 juin 2008 les contrats de travail de mesdames ANNIE MÉNARD et RENÉE FOURNIER à titre de « brigadières scolaires » remplaçantes, et ce, aux conditions prévues à la résolution numéro 05-206-07.

La dépense quant à la rémunération de mesdames Ménard et Fournier sera autorisée en janvier 2008.

Adoptée à l'unanimité.

12-529-07 Embauche d'une coordonnatrice aux activités au Service des loisirs (poste contractuel à durée déterminée)

ATTENDU les besoins en ressources humaines du Service des loisirs tout au cours de l'année pour l'organisation des diverses activités dont la gestion lui incombe;

ATTENDU le travail accompli au cours des derniers mois par madame Marie-Claude Bergeron à titre de coordonnatrice aux activités estivales pour l'année 2007 et la recommandation de la direction du Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel St-Louis

47239

De conclure un contrat de travail avec madame MARIE-CLAUDE BERGERON à titre de coordonnatrice des activités au Service des loisirs, pour une durée maximale de 1 400 heures au cours de l'année 2008.

Les conditions de travail de madame Bergeron sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sous réserve du taux horaire lequel est fixé à 15 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 22 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.701.50.149 du fonds général afin de payer la rémunération de madame Bergeron.

Adoptée à l'unanimité.

11. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance spéciale.

12-530-07	Avis de motion du règlement numéro 788 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier de l'année 2008
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Paul Carzoli, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 788. Ce dernier aura principalement pour objet de décréter les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier de l'année 2008.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance spéciale attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe A.

Liste des personnes embauchées

La liste des personnes embauchées conformément au règlement numéro 635 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, dont copie est jointe en annexe B.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Identification du membre du conseil	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Gaëtan Ménard	Commentaire positif quant à au très bon entretien des routes par l'entrepreneur, surtout compte tenu de l'importante quantité de neige tombée récemment.
Michel St-Louis	Aucune question.
Brigitte Asselin	Aucune question.
Paul Laflamme	Formulation de vœux à l'occasion de Noël et du Nouvel An.
Paul Carzoli	Aucune question.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les trois (3) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente (1 ^{re} lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Résumé de l'objet principal de l'intervention
N. Gauthier	<ol style="list-style-type: none"> 1. Montant des profits générés à la suite du tournoi de golf organisé conjointement par la Ville et l'AGASL (référence à la résolution numéro 12-522-07); 2. Coût des services de madame Johanne Chayer, vérification de ses compétences et information quant aux démarches entreprises préalablement à la conclusion de ce contrat de services professionnels, notamment auprès de Bell Canada (référence à la résolution numéro 12-523-07).

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-531-07 Levée de la séance

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Paul Laflamme

De lever la présente séance. Il est 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

Toutes les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (22 466) des archives municipales.

Paul Carzoli,
Maire

NR/cm

Nathaly Rayneault, avocate - MPA
Greffière et coordonnatrice des ressources
humaines